



MAIRIE DE NEUILLÉ-PONT-PIERRE
CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Séance du 01 juin 2021

Nombre de conseillers : 12

Nombre d'encadrants : 3

Présents : AWHANSOU Massilya, CHARTRIN Lou, DELÉPINE Alizée, DESCUBES Louis, HENAULT Sarah, HOLLARD Melvyn, KAISER Zoé, LEBLANC Ambre, MARC Faustine, MENON Etienne, MÜNCH Milo, PERET Nathan.

Encadrants : DEGONNE Jean-Paul, SIX Sylvie, SOBCZYK Isabelle

Sarah HENAULT est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal des Jeunes, accompagnée d'Isabelle Sobczyk.

La séance est ouverte à 20h07.

1- Élection du maire

Le Conseil Municipal des Jeunes élit le maire parmi ses membres. Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des voix parmi les membres du Conseil Municipal des Jeunes, à deux tours. En cas d'égalité de suffrages à l'issue du deuxième tour de scrutin, le plus âgé est déclaré élu.

Résultats du premier tour de scrutin :

3 assesseurs sont nommés pour le dépouillement : Sarah HENAULT, Ambre LEBLANC, Nathan PERET.

AWHANSOU Massilya	1 voix
CHARTRIN Lou	1 voix
DELÉPINE Alizée	1 voix
DESCUBES Louis	1 voix
HENAULT Sarah	1 voix
HOLLARD Melvyn	1 voix
KAISER Zoé	2 voix
LEBLANC Ambre	1 voix
MARC Faustine	1 voix
MENON Etienne	1 voix
MÜNCH Milo	2 voix
PERET Nathan	1 voix

2 candidats ex aequo : Zoé KAISER, Milo MÜNCH.





Résultats du deuxième tour de scrutin :

3 assesseurs sont nommés pour le dépouillement : Lou CHARTRIN, Alizée DELÉPINE, Louis DESCUBES.

KAISER Zoé	4 voix
MÜNCH Milo	8 voix

Proclamation de l'élection du maire : Milo MÜNCH est proclamé maire du Conseil Municipal des Jeunes.

2- Élection des adjoints

Le Conseil Municipal des Jeunes élit ses deux adjoints parmi ses membres, au scrutin secret.

Élection du premier adjoint au maire

11 candidats pour l'élection du premier adjoint (le maire ne pouvant se présenter).

3 assesseurs sont nommés pour le dépouillement : Zoé KAISER, Etienne MENON, Milo MÜNCH.

AWHANSOU Massilya	1 voix
CHARTRIN Lou	1 voix
DELÉPINE Alizée	1 voix
DESCUBES Louis	1 voix
HENAULT Sarah	1 voix
HOLLARD Melvyn	1 voix
KAISER Zoé	1 voix
LEBLANC Ambre	1 voix
MARC Faustine	1 voix
MENON Etienne	2 voix
PERET Nathan	1 voix

Etienne MENON est élu adjoint au maire du Conseil Municipal des Jeunes.

Élection de la deuxième adjointe au maire

Afin de respecter la parité, seules les conseillères municipales peuvent se présenter : 7 candidates pour l'élection de la deuxième adjointe.

3 assesseurs sont nommés pour le dépouillement : Massilya AWHANSOU, Melvyn HOLLARD, Faustine MARC.

AWHANSOU Massilya	3 voix
CHARTRIN Lou	4 voix
DELÉPINE Alizée	2 voix
HENAULT Sarah	1 voix
KAISER Zoé	0 voix
LEBLANC Ambre	1 voix
MARC Faustine	1 voix

Lou CHARTRIN est élue adjointe au maire du Conseil Municipal des Jeunes.





3- Désignation des conseillers au sein des commissions municipales des jeunes

Présentation des commissions.

3 commissions :

- Loisirs - Sport - Vie associative
- Environnement - Sécurité des déplacements
- Solidarité

Répartition des conseillers au sein des commissions :

- Loisirs - Sport - Vie associative :
Milo MÜNCH (président)
Massilya AWHANSOU,
Alizée DELÉPINE
Melvyn HOLLARD
- Environnement - Sécurité des déplacements :
Etienne MENON (vice-président)
Sarah HENAULT
Zoé KAISER
Nathan PERET
- Solidarité :
Lou CHARTRIN (vice-présidente)
Louis DESCUBES
Ambre LEBLANC
Faustine MARC

4- Commission Cantine

Seuls peuvent se présenter les conseillers de l'école élémentaire Jacques Prévert mangeant à la cantine, la commune n'ayant pas en charge la cantine de l'école privée Sainte Jeanne d'Arc et du collège Simone Veil.

5 candidats se présentent.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3 assesseurs sont nommés pour le dépouillement : Lou CHARTRIN, Etienne MENON, Milo MÜNCH.

AWHANSOU Massilya	3 voix	09/09/2010
HOLLARD Melvyn	3 voix	06/11/2010
LEBLANC Ambre	3 voix	09/08/2011
MARC Faustine	1 voix	
PERET Nathan	2 voix	

Sont élus titulaires : Massilya AWHANSOU, Melvyn HOLLARD

Sont élus suppléants : Ambre LEBLANC, Nathan PERET





5- Informations diverses

Rappel : les membres du Conseil Municipal des Jeunes sont conviés au Conseil Municipal du jeudi 10 juin 2021 à 20h, à la salle des fêtes, afin d'être présentés à tous les élus.

La séance est levée à 21h15.

